

Nogent-le-Rotrou : des aides pour rénover logements et façades

Pour attirer les habitants dans les centres-villes la Communauté de communes lance une opération ayant pour but de rénover les logements et les façades.



La Communauté de communes lance une opération de rénovation de façades et de logements.

Portée par la Communauté de communes du Perche, une opération de l'amélioration de l'habitat est lancée ! « Elle entre dans le programme des **dispositifs cœur de Ville pour Nogent-le-Rotrou** et **Petite Ville de Demain** pour Authon-du-Perche » note Eric Girondeau, vice-président de la Cdc et maire d'Authon-du-Perche.

Faire revenir les habitants

L'objectif est clair :

« Il faut faire revenir les habitants dans les centres-villes et les centres-bourgs. Et pour y arriver, nous devons inciter les propriétaires privés à réaménager leurs logements. Ainsi, nous allons pouvoir installer des commerces. » **Harold Huwart** Maire de Nogent-le-Rotrou

Comment les inciter ? Avec des aides financières, « on peut avoir potentiellement **4,5 millions d'euros** sur cinq ans » précise l' élu. Même pas lancée, « l'opération sur la rénovation des logements séduit déjà. Vingt dossiers sont à l'étude dont six bien partis. Nous comptons en réaliser 170 ! ».

Bien sûr, il faut répondre à des conditions :

« L'immeuble ou le logement doit être situé dans le périmètre défini, le propriétaire occupant ou le bailleur doit avoir ce bien depuis au moins quinze ans, être gestionnaire d'une copropriété avec des travaux réalisés par des professionnels. » **Eric Girondeau** Vice-Président de la CDC

Des travaux concernant, « la **réhabilitation des logements** (amélioration énergétique, logements dégradés, insalubres, vacants) ou d'immeubles ». Des travaux liés « aux économies d'énergie (isolation, chauffage, ventilation...) ». Mais aussi « les rez-de-chaussée d'immeubles vacants ou des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie » énumère le vice-président.

Pour vous accompagner dans ces démarches, « nous avons mis en place un guichet unique au service Habitat de la Cdc à Nogent ».

Sandrine Beaud'huy sera là pour prendre en mains votre dossier et évaluer les financements possibles. Le bureau d'études Inhari s'occupera du côté technique (diagnostic et état des lieux).

« **L'attractivité dépend du centre-ville** »

Ces aides peuvent atteindre entre 25 et 60 % du montant des travaux, « avec une subvention de la Cdc allant de 10 à 15 % » précise Harold Huwart.

« C'est une opération de masse. Nous avons une conviction : l'attractivité d'une commune dépend de son centre-ville. » **Harold Huwart** Président de la CDC

Dans le même temps, la Cdc s'attaque aux façades, « un **ravalement** est important pour le confort des habitants, pour les commerçants et leur attractivité, pour les propriétaires avec une plus-value à leur bien, et pour nous tous, en termes de paysage urbain et mise en valeur du patrimoine » lancent les élus.

Le principe est identique, « les bénéficiaires sont les propriétaires occupants ou bailleurs, locataires ou copropriétaires. Ces façades doivent encore être situées dans le périmètre défini et visible de l'espace public ».

Entrent dans ce dispositif « les travaux tels que les façades en pierre, brique..la réfection des bandeaux, des corniches, la peinture des sous-toitures, la réfection des murs de constructions annexes visibles de la rue en façade.. ».

Comme pour les logements, des aides sont également disponibles. Il suffit encore de **contacter le guichet unique**.

Pratique : Guichet unique du service Habitat de la Cdc, 3 rue doullay à Nogent-le-Rotrou. Tel : 02 37 52 18 82. Mail : habitat@cc-perche.fr

Renseignements téléphoniques et permanences sur rendez-vous le lundi de 14h à 17h et chaque 1er lundi du mois à la mairie d'Authon de 14 à 17h.